

Mr Mehdi KEITA GERMAIN

Membre de la commission extra régional

Secrétaire Général du Parti Socialiste Guadeloupéen

Contexte

La jeunesse qui se trouve sur les barricades exprime à sa manière une exclusion qui dépasse la simple revendication de ressources. Leur crise est plus profonde. Elle révèle l'extrême faiblesse de tous les cercles de socialisation dont la famille, l'école et le tissu associatif.

Comme l'a montré le démographe Claude-Valentin Marie, l'employabilité de cette partie de la jeunesse est difficile.

Le chômage touche en premier lieu ceux qui n'ont pas de diplômes. (17 % en Guadeloupe, 12 % en Martinique, contre 8 % en métropole

À cela s'ajoute le départ des plus diplômés qui quittent la Guadeloupe et de ceux à la recherche d'un emploi correspondant à leur qualification.

Les jeunes de 15 à 29 ans sont les plus touchés par le chômage. Leur formation est un défi. (43 % de chômage des 15-29 ans en Guadeloupe, 36 % en Martinique),

Beaucoup d'entre eux sont nés dans des familles monoparentales et sans emplois, ce qui révèle un problème dont on n'a pas encore évalué la gravité.

Alors que les habitants sont nettement plus pauvres qu'en métropole, le coût de la vie est beaucoup plus élevé aux Antilles : les prix sont 12 % plus élevés aux Antilles qu'en métropole. L'alimentaire y coûte 42 % plus cher, la téléphonie 60 %. Un gel douche vendu 1,77 euros en métropole reviendra à 3,35 euros sur place.

De plus, la pandémie a accentué la précarité : le nombre de bénéficiaires du RSA.

Pointe à Pitre, le 27 février 2023

Note à l'attention de la commission extra régionale

Le grand problème des Antilles est la faiblesse de la production économique. Elles n'ont quasiment pas d'industrie et importent presque tout de la métropole. Cela nourrit à la fois le chômage (comme on ne produit pas, on ne crée pas d'emplois) et la vie chère (puisqu'il faut payer le coût du transport et de l'importation).

Le chômage et de pouvoir d'achat sont endémiques aux Antilles Guyane. Tous les dispositifs déployés jusqu'à présent (Le dispositif des ZRU et ZFU) n'ont donné que de piètres résultats. Aucun d'entre eux n'a réellement permis à ces territoires de trouver les conditions d'un développement harmonieux et durable.

Selon le rapport au parlement fait par le ministre de la ville Claude Bartolone de l'application de la loi du 14 novembre 1996, le dispositif ZFU, ZRU est porteur, dans sa conception même, d'effets pervers, les mesures ZFU et ZRU n'ont eu qu'un impact limité sur l'activité et l'emploi, Les résultats les plus probants ont été obtenus lorsque le dispositif s'est inscrit dans le contexte d'une politique de la ville active, au service d'un projet plus global articulant les dimensions urbaine, sociale et économique.

Nous devons réfléchir à un mécanisme qui devrait permettre de favoriser l'embauche de jeunes et des moins jeunes afin de lutter contre le chômage endémique de nos îles.

L'utilisation du levier des cotisations sociales pourrait être une solution.

Dans le cadre de cette note, je veux montrer les différentes possibilités des exonérations sociales. (I). Cependant il y a un bilan à faire des ZFU et ZRU qui permettraient l'exonération des cotisations sociales des entreprises (II).

1. Mise en place d'une zone franche sociale.

a. Zéro charge sur les salaires pour dynamiser l'offre

La zone franche sociale consiste à exonérer totalement les salaires relevant du secteur privé, sans distinction de revenus de toutes leurs charges patronales et salariales. Elle combinera naturellement les effets positifs d'une politique de l'offre et d'une politique de demande.

Le tissu économique local est constitué essentiellement de TPE « de main d'œuvre » dont les capacités d'embauche sont contraintes aussi bien par les coûts salariaux que par l'atonie des marchés.

En ramenant le coût du travail au simple niveau de salaire net c'est une nouvelle marge de manœuvre qui est donnée aux entreprises pour leur permettre de développer leurs activités, investir, innover, baisser leurs prix et recruter des collaborateurs.

b. Zéro charge sur les salaires pour dynamiser la demande

Le cout de la vie en outre-mer est supérieur d'environ 12% à celui de l'hexagone (+35% sur l'alimentaire, principale source de dépenses des foyers ultramarins).

En ramenant les salaires nets au niveau du brut, c'est une nouvelle capacité de consommer qui est offerte aux salariés leur permettant ainsi de contribuer à relancer l'économie locale.

2. Bilan des ZFU et ZRU : mesures d'exonérations fiscales puissantes mais aussi d'exonération de charges sociales

a. Les exonérations de charges sociales ZRU et ZFU

La loi Pacte de Relance pour la Ville a institué un régime attractif d'exonérations de la part patronale des charges Sociales, tout particulièrement en ZFU.

A été également instaurée, pour les seules ZFU, une exonération des cotisations Personnelles d'assurance maladie des commerçants et artisans, travailleurs indépendants, plafonnée à 3042 fois le SMIC horaire (soit l'équivalent de 150% du SMIC lissé sur l'année). Le champ des exonérations couvre les cotisations patronales de sécurité sociale, assurance maladie, maternité, vieillesse, décès, veuvage, allocations familiales et accidents du travail, dans la limite de 150% du SMIC pendant une durée de 12 mois, pour les CDI ou CDD d'au moins 12 mois, conclu pour un accroissement d'activité. L'effectif de l'entreprise ne doit pas dépasser 50 salariés.

Les activités peuvent être industrielles, commerciales, artisanales ou non commerciales au sens de la réglementation fiscale. La Poste, France Télécom et les employeurs relevant d'un régime spécial de sécurité sociale sont exclus.

Enfin, l'entreprise ne doit pas avoir procédé à un licenciement dans les 12 mois précédant l'embauche.

Il est à noter que ce régime d'exonération n'est ouvert que pour les seules embauches nettes, c'est-à-dire qui contribuent à accroître l'effectif réel de l'entreprise au moment de l'embauche.

b. Le premier constat.

Le premier constat des rapports d'inspections générales est que le dispositif **ZFU-ZRU est porteur, dans sa conception même, d'effets pervers** : délocalisations, phénomènes de « chasseurs de primes », bénéfice important accordé à certaines professions, spéculation immobilière, difficulté des contrôles, difficultés d'interprétation du dispositif pouvant entraîner à l'avenir des redressements financiers pour certaines entreprises. Ces effets sont inhérents à toute politique de discrimination positive, mais particulièrement sensibles compte tenu de l'ampleur des exonérations consenties. Fort développement du phénomène de boîte aux lettres.

D'une manière globale, **les mesures ZFU et ZRU n'ont eu qu'un impact limité sur L'activité et l'emploi**

c. Le dispositif va accroître la consommation, l'importation et donc arrêter la production

La consommation est le carburant de l'importation. L'importation forte tel que nous la connaissons aux Antilles va l'encontre de la transition écologique dans laquelle nous nous engageons et qui impose de privilégier les circuits courts.